AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_05-DE Reçu le 23/04/2025

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 15 avril 2025 DELIBERATION n°2025_04_05

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS - ANNEE 2025

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit	
En exercice	Présents	Votants	heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud,	
50	35	41	légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de	
Quorum : 26			Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX	

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD(a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Gilles GAY-Eric BERNARDIN - Pascal TARDY- Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER)- Christelle GRASSO - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGE Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danièle BALLANGER

Présents/ Membres suppléants :

Yannick BODAN, Richard MOREAU

Absents:

Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	
Convocation envoyée le : 09 avril 2025	
Affichage de la convocation le : 09 avril 2025	

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président

Télétransmission en préfecture le : 2 3 AVR. 2025,

n°: 017-200041614-20250415-2025_04_05-DE

Date de publication sur le site Internet :

2 4 AVR. 2025

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_05-DE Reçu le 23/04/2025

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTERIBLES - ANNEE 2025

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1er avril 2025,

Monsieur Jean GORIOUX dit qu'il convient d'arrêter des prévisions pour les contributions de la Communauté de Communes Aunis Sud à divers organismes de regroupements au titre de l'année 2025, comme suit :

Propositions d'attribution de contributions diverses :

Syndicat Mixte Cyclad	4 468 806 €
Syndicat Mixte Soluris	9 500 €
Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	220 000 €
(125 000 € + prévision de reversement de taxe de séjour de 9	95 000 €)
Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	50 775 €
Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	170 €
 Établissement Public Territorial de Bassin Charente 	3 200 €
Syndicat Mixte Charente Aval	202 690 €
Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	5 455 €
 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis 	155 000 €
 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise 	43 600 €

Monsieur Jean GORIOUX indique que le montant des contributions prévisionnelles auprès des organismes extérieurs atteint 5 139 756 euros au titre de l'année 2025.

De plus, **Monsieur Jean GORIOUX** présente le montant 2025 des **subventions d'équilibre** à verser :

- au budget annexe Pépinière Agroalimentaire : 120 518 €,
- au budget annexe Bâtiments Relais : 9 365 €.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'arrêter des prévisions suivantes comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2025 :

•	Syndicat Mixte Cyclad	4 468 806 €
•	Syndicat Mixte Soluris	9 500 €
•	Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	220 000 €
•	Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	50 775 €
•	Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	170 €
	Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
•	Syndicat Mixte Charente Aval	202 690 €
•	Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	5 455 €
•	Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	155 000 €
•	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	43 600 €

- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière Agroalimentaire pour l'exercice 2025 à la somme de 120 518 €,
- Arrête la subvention d'équilibre au budget annexe Bâtiments Relais pour l'exercice 2025 à la somme de 9 365 €,

AR Prefecture

017-200041614-20250415-2025_04_05-DE Reçu le 23/04/2025

 Autorise Mendeur le Président à prendre toutes disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

> Pour Extrait Conforme: Les signatures sont au registre. Fait à Surgères, Le 18 avril 2025

Le Président

Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présent délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.